



Note de présentation synthétique du compte administratif 2023

Conseil municipal du 2 avril 2024

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales, et notamment une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointe au compte administratif.

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget. Les informations du compte administratif sont concordantes avec le compte de gestion.

Le contexte national et local

Les communes ont connu une année 2023 contrastée avec des facteurs d'évolution marqués sur les recettes et dépenses municipales.

En ce qui concerne les dépenses, l'inflation est restée à un niveau élevé. Après une progression de 6,5% en 2022, l'indice de prix des dépenses communales affiche une nouvelle hausse de 4,7% en 2023.

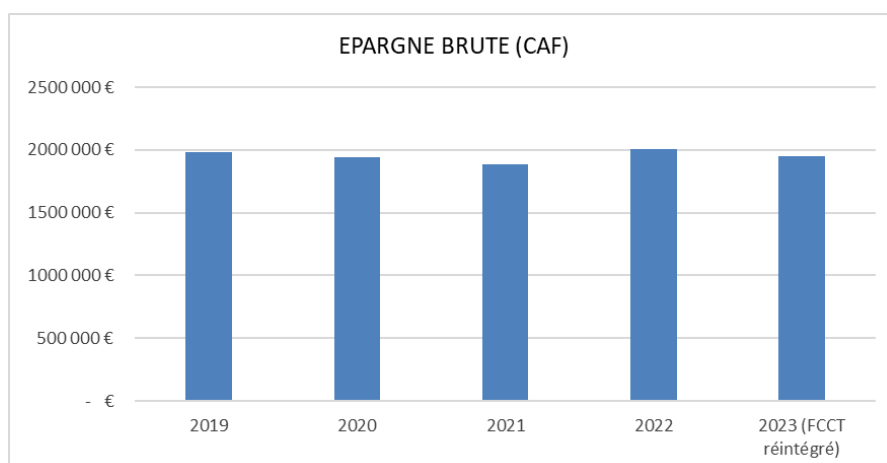
Celui-ci intègre en particulier la hausse des coûts énergétiques, qui ont doublé sur l'exercice (après avoir progressé de 25% en 2022). Les dépenses salariales affichent également une progression sensible du fait des mesures de revalorisation indiciaire (hausse du point d'indice, revalorisations du SMIC en janvier et mai 2023) décidées par l'Etat.

Les recettes communales ont en parallèle bénéficié d'une progression des valeurs locatives de 7,1%, destinée à rattraper en partie l'impact inflationniste 2022. Mais le ralentissement du marché immobilier a fortement impacté les recettes de droits de mutation à titre onéreux, effaçant une partie significative de la hausse des recettes de fiscalité directe dans les comptes communaux.

Dans ce contexte, la Ville de Vaucresson affiche une épargne brute en forte hausse (+ 65%) compte tenu de l'effacement exceptionnel de la charge de FCCT (1 340 k€) sur l'exercice.

En prenant en compte une charge de FCCT normative, l'épargne brute est stable, témoignant d'une bonne couverture de la progression des dépenses par la hausse des recettes.

On notera que l'épargne brute récurrente de la Ville affiche une stabilité remarquable depuis 2019, entre 1,9 et 2 M€, malgré les aléas conjoncturels et les prélèvements contraints (hausse de la péréquation et baisse de la DGF).



On rappellera également que le taux 2023 de la taxe foncière locale, fixé par la municipalité, a été revu à la hausse (+1,25 point) pour financer le renforcement des services municipaux dans certains domaines-clé ainsi que la constitution progressive de l'équipe en charge du fonctionnement de la médiathèque.

Synthèse des résultats de la ville de Vaucresson

Données en k€ FONCTIONNEMENT			% de var. 2023-	2023 avec FCCT	% de var.
	2 022	2 023	2022	normatif*	2023-2022
RECETTES REELLES	15 816	16 441	3,96%	16 441	3,96%
DEPENSES REELLES	13 317	12 659	-4,94%	14 006	5,18%
RESULTAT REEL (A)	2 499	3 782	51,38%	2 435	-2,54%
RESULTAT COMPTABLE	1 575	2 840	80,28%	1 493	-5,23%
EPARGNE BRUTE	2 004	3 300	64,63%	1 952	-2,59%

INVESTISSEMENT	2 022	2 023
RECETTES REELLES	4 735	6 713
DEPENSES REELLES	4 259	9 023
RESULTAT REEL (B)	476	-2 310
RESULTAT COMPTABLE	1 399	-1 368

	2 022	2 023
RESULTAT TOTAL (A + B)	2 975	1 472

*FCCT = fonds de compensation des charges territoriales, transféré de la ville à POLD.

*Les chiffres 2023 doivent être retraités avec un FCCT normatif. En effet, le FCCT dû par Vaucresson à POLD a été prélevé sur l'excédent financier de la ville en réserve dans les comptes de POLD. Il n'a donc pas été passé en charges dans les comptes de la ville pour 2023.

Les principaux chiffres à retenir sont les suivants :

En fonctionnement :

Avec prise en compte de l'effacement du FCCT 2023, le résultat de l'exercice est le suivant :

- Résultat réel 2022 : 2 499 k€
- **Résultat réel 2023 : 3 782 k€**
- Variation : + 1 283 k€

Pour rappel, le FCCT 2023 (1 347 k€) n'a pas été mis à la charge de la ville mais prélevé sur ses excédents financiers dans les comptes de POLD.

Avec prise en compte d'un FCCT normatif sur l'année, le résultat récurrent est le suivant :

- Résultat réel 2022 : 2 499 k€
- **Résultat réel 2023 FCCT normatif : 2 435 k€**
- Variation : - 64 k€

En investissement :

- Recettes réelles : 6 713 k€*
- Dépenses réelles : 9 023 k€
- **Résultat réel 2023 : - 2 310 k€**
- *Pour rappel, encaissement VO2 : 4 390 k€

Les **recettes de fonctionnement** affichent une progression de +4%, grâce à une dynamique fiscale positive (hausse des bases locatives et du taux de taxe foncière), toutefois atténuée par la forte baisse des droits de mutation.

En ce qui concerne les **dépenses de fonctionnement**, la baisse significative s'explique par l'effacement du FCCT de l'année (1,3M€). Sur la base d'un FCCT normatif, la progression des dépenses s'élève à +4,7% hors péréquation (FSRIF, FPIC), chiffre équivalent à l'indice des dépenses communales (le « panier du maire »)¹ pour l'année 2023.

¹ <https://www.amf.asso.fr/documents-index-prix-depenses-communales-2023/41953>

En conclusion, le **résultat de fonctionnement et l'épargne brute** sont stables par rapport aux chiffres 2022, en retenant un FCCT normatif.

Le **résultat d'investissement** est négatif compte tenu d'un phasage décalé de l'encaissement des subventions d'investissement.

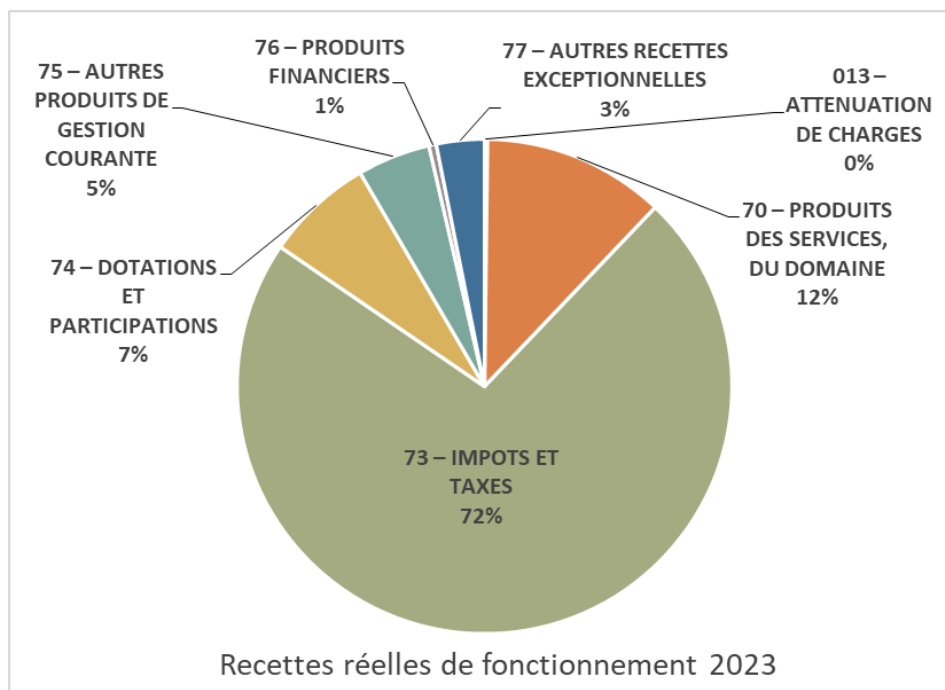
Le résultat réel de fonctionnement et investissement est positif à hauteur de 1 472 k€, ce qui conduit à un renforcement des réserves de trésorerie de la Ville sur l'exercice.

A – Section de fonctionnement

1) Recettes de fonctionnement

CHAPITRES Chiffres en k€				VARIATION
	CA 2022	BP 2023	CA 2023	CA 2023/CA 2022
013 – ATTENUATION DE CHARGES	16	50	32	97,8%
70 – PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE	1 930	1 935	1 960	1,6%
73 – IMPOTS ET TAXES	11 307	11 701	11 909	5,3%
74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 225	963	1 161	-5,3%
75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	785	778	784	-0,1%
76 – PRODUITS FINANCIERS	0	0	79	2203994,7%
77 – AUTRES RECETTES EXCEPTIONNELLES	553	0	516	-6,7%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors Vo2)	15 816	15 426	16 441	4,0%

La répartition par chapitre se présente comme suit :



Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 16 441 k€ en 2023, contre 15 816 k€ en 2022, soit +626 k€ (+4%).

Les principales variations sont les suivantes :

- Hausse des recettes de fiscalité directe :	+ 983 k€
- Intégration de la nouvelle recette de Dotation de Solidarité Rurale :	+ 98 k€
- Intérêts des comptes à terme :	+ 79 k€
- Hausse des redevances de stationnement-domaine public :	+ 50 k€
- Cessions de logements sociaux :	- 106 k€
- Baisse des droits de mutation :	- 419 k€

Le détail par chapitre est présenté ci-dessous.

CHAPITRE 013 - ATTENUATIONS DE CHARGES : 32 k€ contre 16 k€ en 2022. Ce chapitre comprend les remboursements de rémunérations et charges du personnel (au titre des congés maladie et maternité).

CHAPITRE 70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE : 1 960 k€ contre 1 930 k€ en 2022, soit une progression de 30 k€.

Les deux principales évolutions sont les suivantes :

- Participations familiales (cantine, services périscolaires, crèche...) : 1 149 k€ contre 1 143 k€ en 2022.
- Remboursement des mises à disposition au profit de POLD et du SIVU Haras Lupin : 310 k€ contre 333 k€ en 2022. (POLD : -20 k€, SIVU : - 3 k€.)
- Redevances d'occupation du domaine public (mobilier urbain, stationnement de voirie, tournages cinéma...) : 162 k€ contre 112 k€ en 2022 et redevances de stationnement : 206 k€ contre 205 k€ en 2021.
- Concessions cimetières : 47 k€ contre 32 k€ en 2022.
- Autres recettes domaniales (location d'installations sportives, produits d'activités annexes...) : 85 k€ contre 100 k€.

CHAPITRE 73 - IMPOTS ET TAXES : 11 909 k€ contre 11 307 k€ en 2022. Ce chapitre représente 72% des recettes réelles de fonctionnement et se décompose comme suit :

- Impôts locaux : 9 846 k€ contre 8 662 k€ en 2022, soit une progression de 983 k€. Celle-ci provient de la revalorisation des valeurs locatives de 7,1% décidée par l'Etat (+ 603 k€) et de la hausse du taux de taxe foncière de 1,25 points décidée par la municipalité en 2021 (+ 336 k€). Pour rappel, ce dernier passe de 21,15% à 22,40% pour la partie bâtie, et de 32,40% à 33,65% pour la partie non bâtie.
- Attribution de compensation : 1 010 k€ inchangé par rapport à 2022. Cette attribution est versée par la Métropole du Grand Paris afin de restituer à la Ville le montant, figé en 2015, des ressources qu'elle perçoit à la place de la Ville, pour l'essentiel au titre de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée).
- Taxe sur la consommation d'électricité : 171 k€ contre 154 k€ en 2022. L'article 54 de la loi de finances pour 2021 a réformé la taxation de la consommation d'électricité. Les communes et les départements perçoivent respectivement une part de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), dénommée depuis le 1er janvier 2022 « accise sur l'électricité ».

- Droits de mutation : 858 k€ contre 1 277 k€ en 2022. La baisse des recettes (-33%) s'explique d'une part par le niveau élevé des recettes 2022 (moyenne de long terme : 1 150 k€) et d'autre part par le ralentissement des transactions immobilières sur l'année 2023. A titre de référence, la baisse constatée en 2023 est cohérente avec le chiffre des Hauts de Seine (-30%).
- Autres impôts et taxes : 1 k€ contre 3 k€ en 2022.

CHAPITRE 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS : 1 161 k€ contre 1 225 k€ en 2022, soit une baisse de 64 k€.

- Dotation globale de fonctionnement : 445 k€ contre 452 k€. La DGF, versée par l'Etat, à l'origine en compensation de la suppression de la taxe sur les salaires, voit son érosion se ralentir en 2023 après plusieurs années de baisse significative. On rappellera que celle-ci s'élevait à 1,6 M€ en 2013.
- Dotation de solidarité rurale : 98 k€ contre 0 k€. Il s'agit de la première année d'intégration de la DSR faisant suite aux démarches entreprises par la Ville pour se voir attribuer cette dotation à laquelle elle était éligible depuis 2010.
- Fonds départemental de péréquation de taxe professionnelle : 80 k€ contre 78 k€ en 2022.
- Autres dotations et participations : 618 k€ contre 696 k€ en 2022. Ce montant comprend les versements de la Caisse d'Allocations Familiales ainsi que les subventions du Département des Hauts-de-Seine. La baisse constatée en 2023 provient essentiellement d'un rééquilibrage de flux comptables de recettes CAF entre 2022 et 2023.

CHAPITRE 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE : 784 k€ contre 785 k€ en 2022. Ce chapitre concerne principalement les revenus locatifs :

- Revenus des immeubles : 609 k€ contre 604 k€ en 2022. Ce poste inclut le loyer du Stade Français pour 337 k€ et les revenus des actifs immobiliers loués pour 271 k€.
- Redevances DSP (crèches, cinéma, marché forain) : 125 k€ contre 134 k€ en 2022.
- Places entreprises crèches : 10 k€ contre 33 k€ en 2022.
- Autres produits de gestion courante : 40 k€ contre 14 k€ en 2022.

CHAPITRE 77 - AUTRES RECETTES EXCEPTIONNELLES : 516 k€ contre 553 k€ en 2022. Ce chapitre est constitué essentiellement des :

- Produits des cessions d'immobilisations (8 chambres) : 424 k€ contre 531 k€ en 2022.
- Autres recettes exceptionnelles : 91 k€ contre 22 k€ en 2022. Le délégataire de la DSP crèche de Jardy s'est vu appliquer des pénalités de 88K€ en raison de plusieurs manquements relatifs à l'entretien, la maintenance et le renouvellement des ouvrages mis à disposition dans le cadre de la délégation de service.

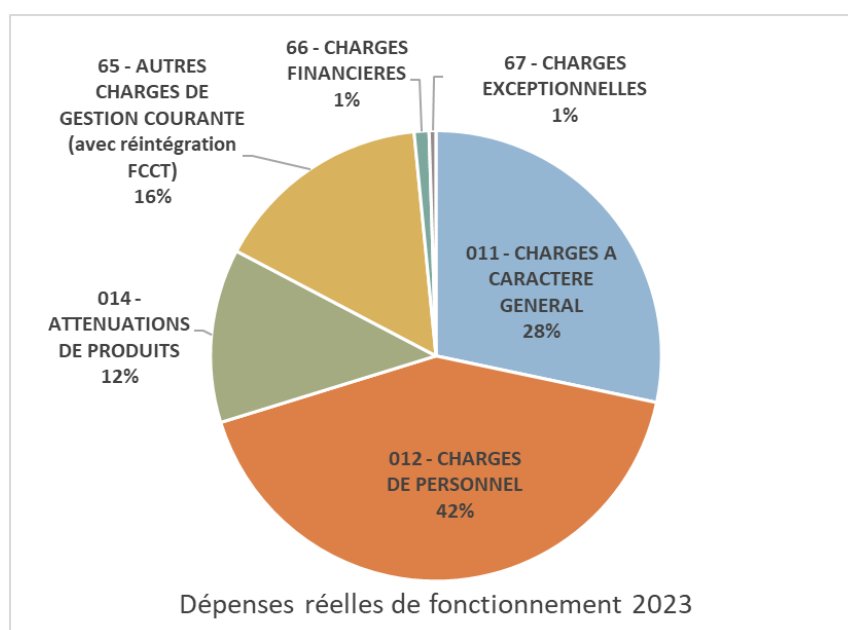
ECRITURES D'ORDRE : 77 k€ contre 202 k€ en 2022. Ce poste intègre les travaux en régie ainsi que les écritures de cessions de chambres et baux emphytéotiques.

2) Dépenses de fonctionnement

On rappellera que la ville ne supporte pas de charges de FCCT en 2023 (voir le détail dans la présentation du chapitre 65). Les comptes ci-dessous sont présentés avec la prise en compte d'un FCCT normatif pour assurer une lecture comparable avec l'exercice précédent.

CHAPITRES Chiffres en k€	CA 2023		CA 2023 AVEC FCCT NORMATIF	VARIATION CA 2023/CA 2022
	CA 2022	BP 2023		
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 718	4 255	3 967	6,7%
012 - CHARGES DE PERSONNEL	5 486	5 872	5 869	7,0%
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 612	1 650	1 747	8,4%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 300	2 435	2 205	-4,1%
66 - CHARGES FINANCIERES	155	157	149	-3,7%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	48	12	69	45,1%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	13 317	14 381	14 006	5,2%

La répartition par chapitre se présente comme suit :



Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 14 006 k€ en 2023 contre 13 317 k€ en 2022, soit une progression de 5% (+ 689 k€).

Cette hausse s'explique pour moitié par la hausse des coûts de l'énergie et pour le solde par la poursuite de la hausse des charges de péréquation et le déploiement de nouveaux services municipaux (médiathèque, police municipale, jeunesse, numérique).

On rappellera que le ratio des dépenses réelles de fonctionnement/habitant est de 1 556€ (1 478€ par habitant en 2022) à comparer à la moyenne départementale de 1 744€.

Le détail par chapitre est le suivant :

CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL : 3 967 k€ contre 3 718 k€ en 2022, soit +7%.

La progression des charges à caractère général s'élève à 249 k€ et se situe à un niveau exceptionnellement élevé en 2023 par rapport aux années précédentes, compte tenu de deux facteurs spécifiques :

- Hausse des coûts de l'énergie : + 361 K€ (+ 92%)
- Revalorisation des contrats (petite enfance et espaces verts) : + 62K€

Le détail des principaux postes du chapitre des dépenses à caractère général se présente comme suit :

- Achats, fluides, fournitures et prestations de service : 1 312 k€ contre 979 k€ en 2022. Les dépenses d'énergie progressent de 392 k€ en 2022 à 753k€ en 2023.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Gaz	101	193	381
Électricité bâtiments	125	132	264
Electricité éclairage public	79	68	108
TOTAL ENERGIE (k€)	305	392	753

En contrepartie, la ville a bénéficié d'une bonne maîtrise des dépenses d'alimentation (-3%) et des achats de fournitures diverses (-17%).

- Contrats : 883 k€ contre 820 k€ en 2022. L'augmentation en 2023 s'élève à 8% et s'explique comme suit : une nouvelle DSP des crèches a été formalisée conduisant à une hausse des coûts en raison du contexte défavorable de la petite enfance et le contrat des espaces verts a été revalorisé compte tenu de l'extension de l'entretien des espaces verts de la Ville.
- Honoraires : 124 k€ contre 233 k€ en 2022. Le montant des honoraires (AMO) a fortement baissé, l'année 2022 ayant été marquée par de nombreux projets (CLSPD, petite enfance, numérique, tarifs périscolaires...). On notera que ces honoraires ont également trait en particulier en 2023 aux frais de conseil juridique et financier relatifs aux recours instruits sur les sujets FCCT, DSR et péréquation dans le but d'améliorer les finances de la ville.
- Les autres achats et services extérieurs : 947 k€ contre 897 k€ en 2022. Les principales augmentations sont les dépenses de transport scolaire (+22 k€) et l'application en année pleine du marché relatif à l'animation des temps d'accueils péri-extrascolaires, renouvelé à compter du 1er septembre 2022.
- Les autres sous-postes sont :
 - Les locations immobilières : 45 k€ contre 42 k€ en 2022 (revalorisation du loyer du parking de la gare),
 - Les charges de copropriété : 59 k€ contre 54 k€ en 2022 (augmentation du stock de chambres de services),
 - Les locations mobilières : 104 k€ contre 100 k€ en 2022,
 - Les dépenses d'entretien-réparation-maintenance : 237 k€ contre 327 k€ en 2022.
 - Divers services extérieurs (assurance, formations) : 131 k€ contre 154 k€ en 2022.
- Impôts et taxes : 123 k€ contre 111 k€ en 2022.

CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL : 5 869 k€ contre 5 486 k€ en 2022 (+ 384 K€).

L'évolution des charges de personnel est de +7% en 2023 et se répartit comme suit :

- Augmentations indiciaires : +4,2%
- Solde des départ et remplacements : +0,1%
- Créations de postes : +2,7%

L'augmentation à effectifs constants se décompose comme suit :

- Des dépenses dites incompressibles qui obéissent notamment à des décisions gouvernementales et sur lesquelles la collectivité n'a pas possibilité d'intervention dans la mesure où elles s'appliquent de plein droit aux agents concernés. C'est le cas :
 - De l'évolution du point d'indice qui a augmenté de 1,5% depuis le 1^{er} juillet 2023 avec un impact de plus 50 k€. Cette décision gouvernementale s'imposant à la collectivité est venue augmenter l'évolution du point d'indice décidé en 2022.
 - Du GVT (Glissement Vieillesse et Technicité) qui est constitué par tous les avancements (d'échelons et de grades) dits statutaires et donc obligatoires. Le montant du GVT en 2023 est de 150 k€.
 - De la revalorisation du SMIC (janvier et mai 2023) pour 31 k€
- Des dépenses induites par des décisions de la collectivité telles que l'application des grilles indiciaires aux contractuels et la revalorisation du RIFSEEP.

Dans le cadre du renforcement des services municipaux (médiathèque et police municipale), plusieurs postes (4 personnes) ont été créés, 3 à la médiathèque et 1 à la police municipale, soit 145 k€. En ce qui concerne la médiathèque, l'augmentation est de 126 k€ par rapport au réalisé 2022. Quant à la police municipale, l'augmentation se chiffre à 19 k€.

Le ratio Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement atteint 41,91% en 2023 contre 41,19% en 2022.

CHAPITRE 014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS : 1 747 k€ contre 1 612 k€ en 2022. Ce chapitre concerne les fonds de péréquation en hausse de 8,2% de 2022 à 2023.

- Contribution au FSRIF (Fonds de solidarité de la région Ile de France) pour 711 k€ contre 560 k€ en 2022. La forte hausse du revenu moyen par habitant prise en compte dans le calcul pour l'année 2023 a impacté défavorablement le montant dû par la Ville.
- Contribution au FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) pour 1 030 k€ contre 1 049 k€ en 2022.

CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : 2 205 k€ contre 2 300 k€ en 2022. Ce chapitre comprend principalement les versements de subventions, contributions à divers organismes et FCCT.

- Subventions aux associations et au CCAS : 323 k€ contre 325 k€ en 2022.
- Contributions aux syndicats et aux groupements (SIVU Haras Lupin, Autolib', ...) : 106 k€ contre 108 k€ en 2022. La contribution à la BSPP (brigade des sapeurs-pompiers) est en nette progression : 187 k€ contre 159 k€ en 2022. Les autres contributions et redevances progressent, à 107 k€ contre 96 k€ en 2022.
- Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) versé au territoire Paris Ouest La Défense au titre des compétences intercommunales : le montant qui aurait dû être versé est de 1 347 k€ contre 1 481 k€ en 2022. En 2023, la Ville de Vaucresson a proposé à POLD une nouvelle méthode de calcul des FCCT destinée à mettre un terme au versement d'une contribution supérieure aux besoins effectifs de financement de l'intercommunalité depuis de nombreuses années. Un accord a pu être trouvé sur ce sujet juridiquement complexe et la Ville de Vaucresson sera désormais en mesure de régler un FCCT ajusté au besoin réel de financement de l'intercommunalité. En parallèle, la Ville a obtenu la possibilité d'imputer le FCCT 2023 sur l'excédent versé au cours des années précédentes et mis en réserve au sein de POLD. Ces versements reprendront pour partie en 2024 après apurement du solde de l'excédent et en totalité à partir de 2025.

- Indemnités et cotisations Elus : 135 k€ contre 130 k€ en 2022 en raison de la revalorisation du point d'indice.

CHAPITRE 66 - CHARGES FINANCIERES : 149 k€ contre 155 k€ en 2022.

CHAPITRE 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES : 69 k€ contre 48 k€ en 2022, dont 40 k€ versés au délégataire du cinéma au titre de l'imprévision sur le poste énergie.

ECRITURES D'ORDRE : 1 020 k€ contre 1 125 k€ en 2022. Dotations aux amortissements : 472 k€ contre 432 k€ en 2022, écritures de cessions d'immobilisations : 447 k€ contre 693 k€ en 2022.

3) Solde de fonctionnement

	CA 2022	CA 2023
Recettes réelles Fonct.	15 816	16 441
Dépenses réelles Fonct.	13 317	12 659
Résultat réel Fonct.	2 499	3 782
Epargne brute	2 004	3 300
Solde Opérations d'ordre	-923	-942
Résultat comptable Fonct.	1 575	2 840

Le **résultat réel de fonctionnement** (avant opérations d'ordre) de l'année 2023 s'établit à **3 782 k€, en hausse de 51% par rapport au résultat de l'année 2022 (2 499 k€)**.

Ce résultat bénéficie de l'effacement du FCCT 2023 pour un montant de 1 347 k€ comme évoqué ci-dessus.

Le résultat récurrent (FCCT normatif) ressort à 2 435 k€, stable par rapport à l'année 2022 (2 499 k€).

L'épargne brute est un solde excluant les cessions immobilières et les charges exceptionnelles. Elle reflète la contribution courante de la Ville en fonctionnement. Elle s'élève à 3 300 k€ en 2023. L'épargne brute récurrente (FCCT normatif) s'élève à 1 952 k€, contre 2 004 k€ en 2022.

Le résultat comptable de fonctionnement (après opérations d'ordre) s'élève à 2 840 k€.

B - Section d'investissement

1) Recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 6 713 k€.

Ce montant est nettement inférieur au montant budgété (11 940 k€) en raison du décalage de paiement de certaines subventions mais également en raison de subventions prévues au budget mais non encore notifiées (n'ayant pas fait l'objet de reports en raison du principe de sincérité).

CHAPITRES Chiffres en k€	Inscriptions budgétaires		
	CA 2022	2023	CA 2023
FCTVA	512	250	278
SUBVENTIONS GRANDES OPERATIONS ET AUTRES SUBVENTIONS	3 110	6 767	1 984
AUTRES RECETTES	420	308	60
PRODUITS DES CESSIONS IMMOBILIERES *	0	226	0
EMPRUNT	693	0	0
CESSION Vo ²	0	4 390	4 390
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	4 735	11 940	6 713

* produit enregistré au BP en investissement et au CA en fonctionnement

Les principales recettes réelles d'investissement sont les suivantes :

- FCTVA 2023 perçu sur les travaux réalisés en 2022 pour 278 k€ contre 512 k€ en 2022.
- Les subventions reçues en 2023 s'élèvent à 1 984 k€ inférieures de 4 783 k€ au montant des inscriptions budgétaires.

Concernant **les subventions perçues au titre des grandes opérations**, il a été encaissé 1 707 k€. On notera que le montant des inscriptions budgétaires s'élevait à 4 797 k€. L'écart se compose d'une part d'un encaissement différé de subventions sur travaux inscrits en 2023 et réalisés en 2023-2024 (1 468 k€) et d'un décalage de subventions sur des travaux, réinscrites au budget 2024 (1 852 k€).

Concernant **les subventions perçues au titre des investissements courants**, il a été encaissé 277 k€ par rapport à une inscription budgétaire de 1 970 k€. L'écart se compose également d'encaissement différé de subventions sur travaux inscrits en 2023 et réalisés en 2023-2024 (668 k€) mais également en raison de subventions prévues au budget mais non encore notifiées, donc non inscrites budgétairement (pour 1 142 k€ espérées).

- Autres recettes : la taxe d'aménagement pour 0 k€ contre 201 k€ en 2022 (dont 162 k€ de taxe d'aménagement du projet Vo²), les amendes de police pour 44 k€ contre 46 k€ en 2022.
- Ecritures d'ordre : dotations aux amortissements : 432 k€ contre 530 k€ en 2021, autres écritures d'ordre : 809 k€ liés aux travaux en cours, cessions d'immobilisations et viager, contre 502 k€ en 2021.

2) Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 9 023 k€. Les principaux investissements concernent les grandes opérations et plus particulièrement les acquisitions foncières liées au logement social.

CHAPITRES Chiffres en k€	Inscriptions budgétaires		
	CA 2022	2023	CA 2023
INVESTISSEMENTS COURANTS	747	2 953	1 583
GRANDES OPERATIONS	1 508	9 927	5 360
ACQUISITIONS IMMOBILIERES, SURCHARGES FONCIERES	1 810	1 660	1 417
REMB. CAPITAL EMPRUNTS	194	3 769	663
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	4 259	18 309	9 023

L'écart entre les inscriptions budgétaires et le CA 2023 provient principalement des éléments suivants :

- Le décalage en janvier 2024 du remboursement de l'emprunt Société Générale, prévu pour 2 874 k€ au budget 2023
- Le décalage en 2024 du règlement de travaux réalisés en 2023 (aménagement du rond-point du Souvenir Français pour 1 237 k€)
- Le report en 2024 de certains projets pour 2 052k€ (vidéoprotection, cabinet médical, restaurant Bogart, opération Yves du Manoir)
- Et le provisionnement budgétaire des travaux médiathèque-restaurant municipal largement anticipé en 2023 par prudence.

Le détail des dépenses d'investissement est le suivant :

- Investissements courants pour 1 583 k€ contre 2 953 k€ d'inscriptions budgétaires dont :
 - Travaux et matériel bâtiments : 305 k€ (AMO relative au marché de performance énergétique, travaux de rénovation de plusieurs bâtiments – mairie, services techniques, écoles, centre culturel...)
 - Travaux de voirie : 112 k€, travaux d'éclairage voirie : 40 k€
 - Investissement numériques : 47 k€
 - Cour oasis : 350 k€
 - Vidéoprotection : 442 k€

L'écart entre le réalisé 2023 et l'inscription budgétaire 2023 s'explique par le décalage des travaux de vidéoprotection (665 k€ reportés) et le cabinet médical (298 k€ reportés).

- Investissements grandes opérations pour 5 360 k€ contre 9 927 k€ d'inscriptions budgétaires dont :
 - Etudes et travaux médiathèque et agrandissement restaurant municipal : 3 789 k€
 - Tranche d'enfouissement privé Théry (Joffre) : 16 k€
 - Réaménagement du complexe Yves du Manoir : 83 k€
 - Aménagement du rond-point du Souvenir Français : 1 237 k€
 - Rénovation restaurant Bogart : 197 k€
 - Etudes sur l'évolution du parc immobilier de l'accueil du jeune enfant : 18 k€

L'écart entre le réalisé 2023 et l'inscription budgétaire 2023 s'explique par le décalage des travaux ou de paiement des opérations suivantes : médiathèque (2 312k€ reportés), aménagement du rond-point du Souvenir Français (728 k€ reportés), restaurant Bogart (872 k€ reportés), complexe Yves du Manoir (217 k€ reportés) et l'annulation de crédits 2023 réinscrits sur 2024 : opération de réaménagement de la croix Blanche (300 k€ annulés).

- Acquisitions immobilières et surcharge foncière versée aux bailleurs pour 1 417 k€ pour une inscription budgétaire d'un montant de 1 660 k€.
- Remboursement du capital des emprunts courants pour 203 k€ et de l'emprunt du logement social pour 461 k€. Le budget intégrait la possibilité d'un remboursement anticipé total de 2 874 k€ de l'emprunt souscrit auprès de la société générale, un remboursement anticipé partiel de 1 410 k€ a été finalement acté et décalé au début de l'année 2024.
- Ecritures d'ordre pour 1 248 k€ contre 318 k€ en 2022.

3) Solde d'investissement

	CA 2022	CA 2023
Recettes réelles Invest.	4 735	6 713
Dépenses réelles Invest.	4 259	9 023
Résultat réel Invest.	476	-2 310
Solde Opérations d'ordre	923	942
Résultat comptable Invest.	1 399	-1 368

Le résultat réel d'investissement de l'année 2023 est de - 2 310 k€ contre 476 k€ en 2022.

Le résultat comptable d'investissement 2023 (après opérations d'ordre) s'élève à - 1 368 k€ contre + 1 399 k€ en 2022.

C - Résultat Total

Le résultat comptable total s'élève à 1 472 k€ contre 2 975 k€ en 2022.

Après affectation des résultats antérieurs et hors reports d'investissements, le résultat comptable cumulé s'élève à 10 210 k€ contre 8 738 k€ en 2022. Le solde des résultats reportés est de - 3 704 k€. Le résultat comptable après reports s'élève donc à 6 506 k€.

D - Endettement et trésorerie

L'encours de la dette restant due s'élève à 3 106 k€ au 31 décembre 2023 soit 345€ par habitant à comparer à 780€ par habitant pour la moyenne nationale de la même strate.

Cet encours correspond à :

- Un emprunt souscrit en 2009 auprès de la Société Générale dont l'encours est de 2 874 k€ à fin 2023. L'annuité en capital s'est élevée à 203 k€ en 2023. On rappellera que cet emprunt a été remboursé par anticipation pour la moitié du solde restant dû en janvier 2024.
- Un emprunt auprès de la Banque des Territoires, souscrit en 2022, destiné à financer les acquisitions de chambres et d'appartements dans le cadre de la politique de logement social. Cet emprunt a été amorti pour 461k€ dans le courant de l'année 2023. Le capital restant dû s'élève à 232 k€ au 31/12/2023.

La trésorerie de la ville de Vaucresson, reprise au compte de gestion, s'élève à 10 357 k€ au 31/12/2023, contre 8 430 k€ en 2022. La variation de trésorerie (+ 1 927 k€) correspond au résultat réel total de l'exercice (1 472 k€) et à des décalages d'encaissements-décaissements courants positifs (455 k€). Pour rappel, la variation de trésorerie de la section investissement bénéficie de l'encaissement de la seconde tranche d'un montant de 4 390 k€ sur l'opération Vo².

La trésorerie nette de la ville, après déduction de la dette bancaire (3 106 k€) et des subventions perçues par anticipation (260 k€), s'élève à 6 991 k€.

ANNEXES

ANNEXE 1 : RETROSPECTIVE FINANCIERE + GRAPHIQUES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – REALISE 2019–2023



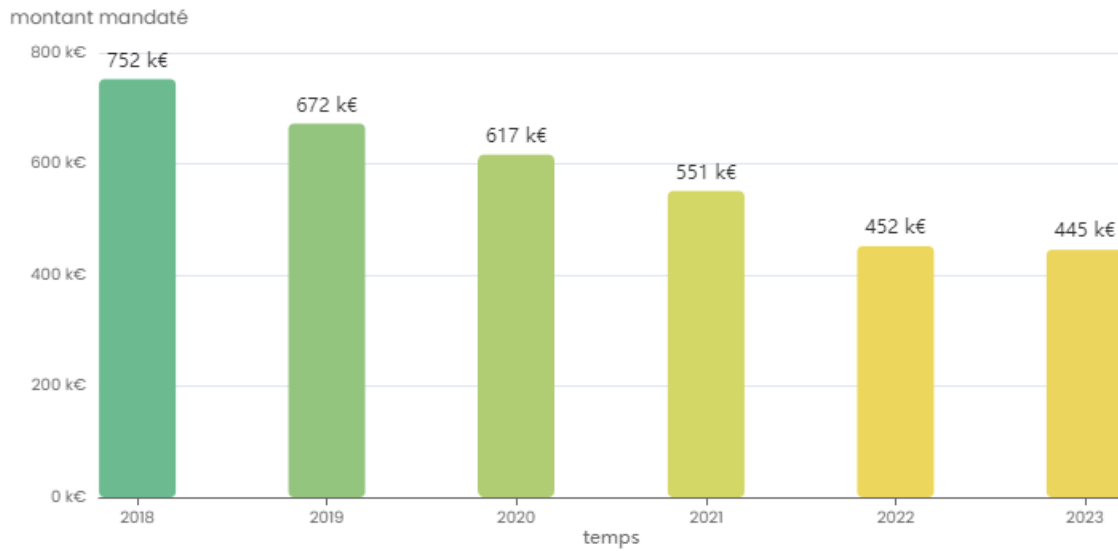
	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023
CHAPITRE	MANDATÉ	MANDATÉ	MANDATÉ	MANDATÉ	MANDATÉ
002 - Résultat de fonctionnement reporté	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
011 - Charges à caractère général	3 313 k€	2 880 k€	3 151 k€	3 718 k€	3 967 k€
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 931 k€	5 186 k€	5 369 k€	5 486 k€	5 869 k€
014 - Atténuation de produits	1 252 k€	1 502 k€	1 486 k€	1 612 k€	1 747 k€
65 - Autres charges de gestion courante	2 467 k€	2 425 k€	2 307 k€	2 300 k€	858 k€
66 - Charges financières	189 k€	174 k€	155 k€	155 k€	149 k€
67 - Charges exceptionnelles	320 k€	46 k€	93 k€	48 k€	69 k€
Total	12 472 k€	12 213 k€	12 560 k€	13 317 k€	12 659 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – REALISE 2019–2023

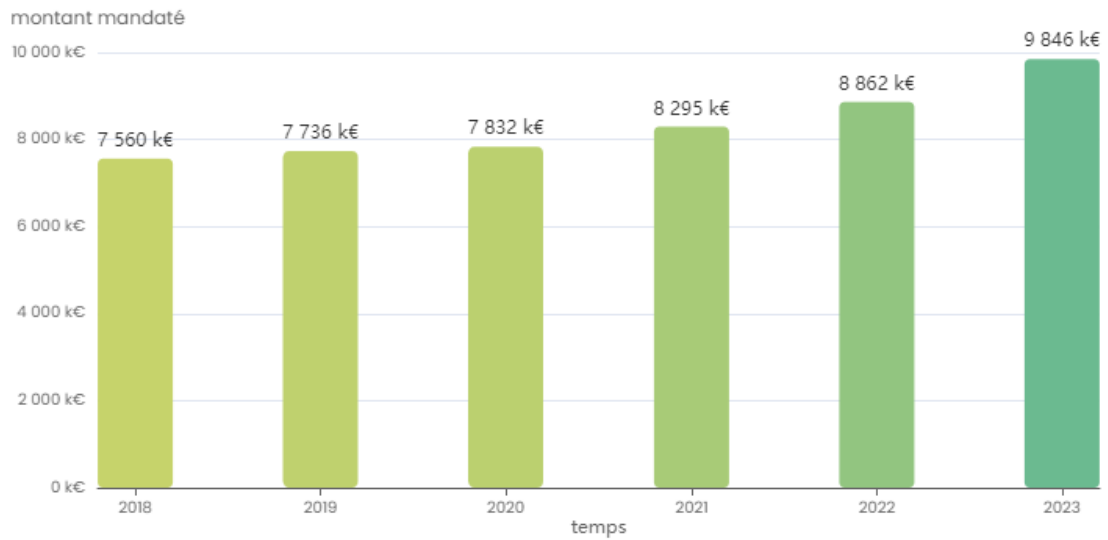


	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023
CHAPITRE	MANDATÉ	MANDATÉ	MANDATÉ	MANDATÉ	MANDATÉ
002 - Résultat de fonctionnement reporté	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
013 - Atténuation de charges	50 k€	56 k€	61 k€	16 k€	32 k€
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 977 k€	1 348 k€	1 751 k€	1 930 k€	1 960 k€
73 - Impôts et taxes	10 091 k€	10 465 k€	10 539 k€	11 307 k€	11 909 k€
74 - Dotations et participations	1 485 k€	1 537 k€	1 242 k€	1 225 k€	1 161 k€
75 - Autres produits de gestion courante	850 k€	731 k€	828 k€	785 k€	784 k€
76 - Produits financiers	0 k€		0 k€	0 k€	79 k€
77 - Produits exceptionnels	96 k€	82 k€	5 718 k€	553 k€	516 k€
Total	14 549 k€	14 220 k€	20 140 k€	15 816 k€	16 441 k€

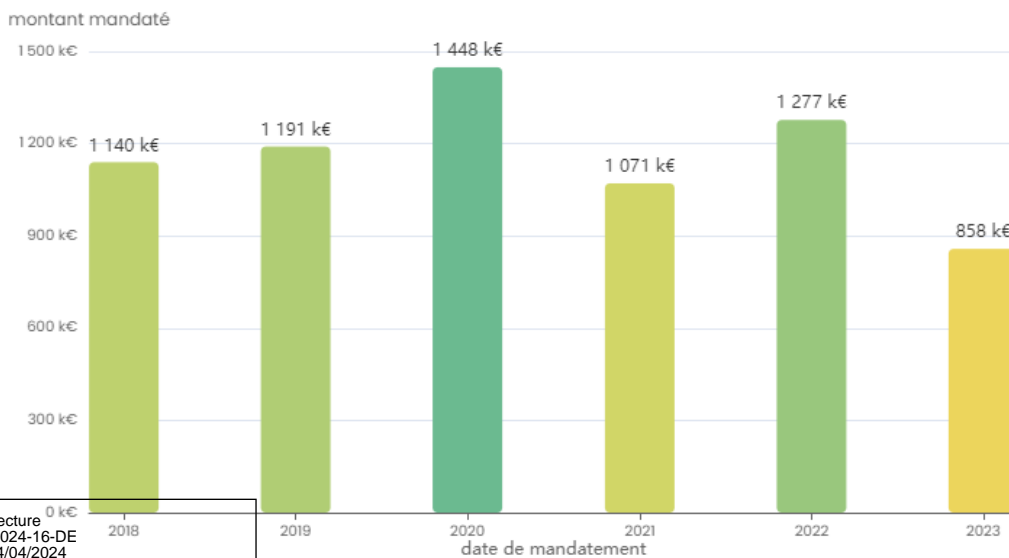
Dotation globale de fonctionnement (DGF) par année



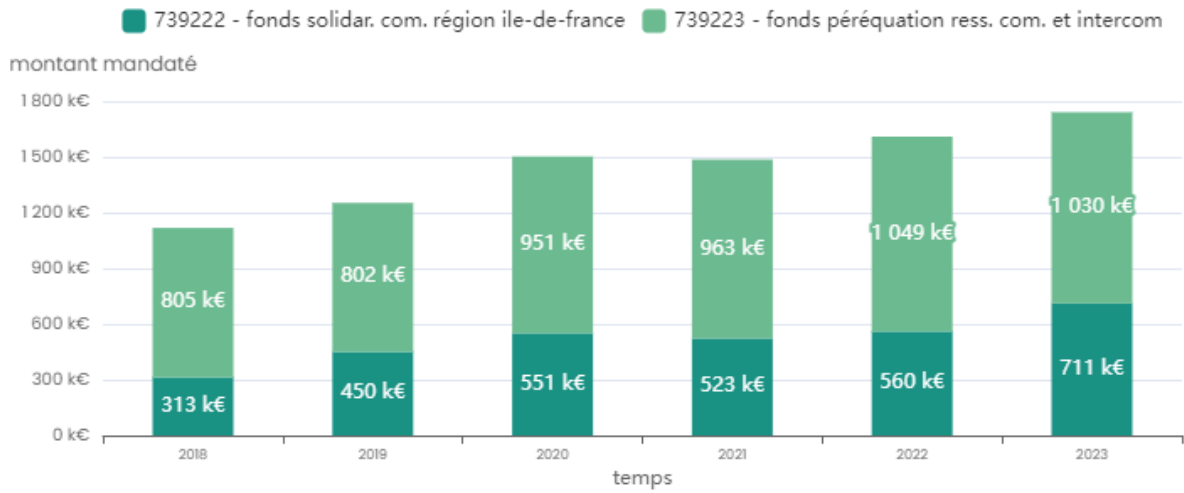
Impôts Locaux par année



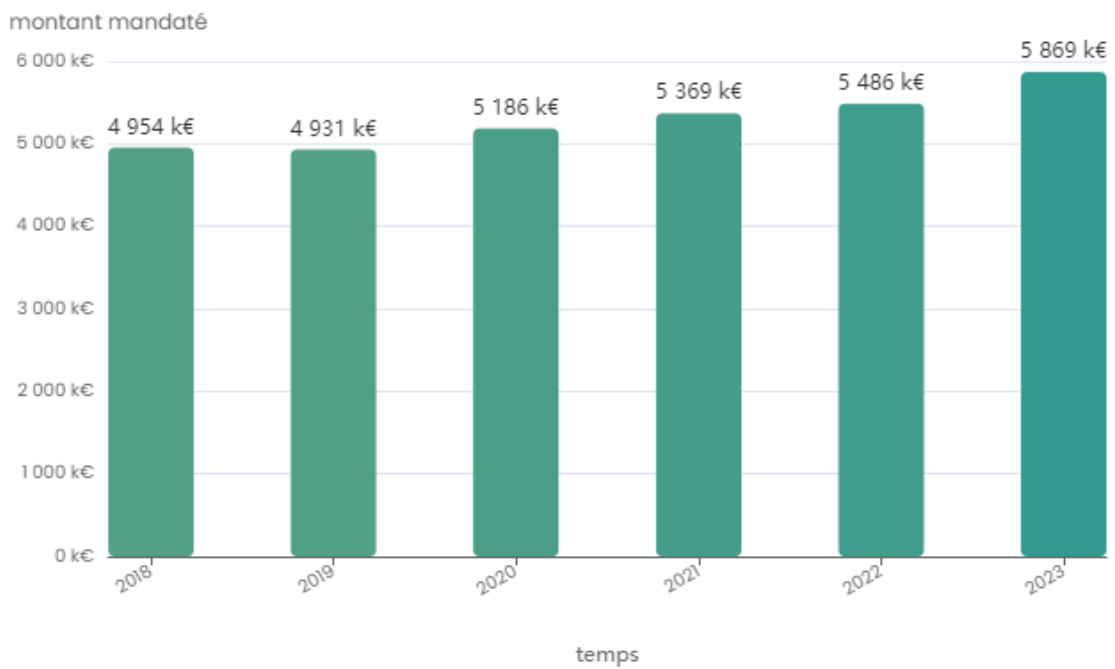
Suivi des droits de mutation



Suivi des fonds de péréquation



Zoom sur le chapitre 012 - Dépenses de fonctionnement - Charges de personnel



ANNEXE 2 : SYNTHESE DES RESULTATS

	CA 2022	BP 2023	CA 2023
Recettes réelles Fonct.	15 816	15 426	16 441
Dépenses réelles Fonct.	13 317	14 381	12 659
Résultat réel Fonct.	2 499	1 046	3 782
Epargne brute	2 004		3 300
Solde Opérations d'ordre	-923	-441	-942
Résultat comptable Fonct.	1 575	605	2 840
	CA 2022	BP 2023 hors reports	CA 2023
Recettes réelles Invest.	4 735	7 589	2 323
Dépenses réelles Invest.	4 259	11 230	9 023
Résultat réel Invest.	476	-3 642	-6 700
Solde Opérations d'ordre	923	441	942
Résultat comptable Invest. hors Vo2	1 399	-3 201	-5 758
Résultat Invest. Vo2		0	4 390
Opérations d'ordre Vo2		0	0
Résultat comptable Invest. avec Vo2	1 399	-3 201	-1 368
Résultat réel de l'exercice hors Vo2	2 975	-2 596	-2 917
Résultat réel de l'exercice avec Vo2	2 975	-2 596	1 472
Résultats antérieurs			
Affectation Fonct.	1 681		3 260
Affectation Invest.	4 044		5 479
Résultat Global	8 700		10 210
Reports			
Dépenses Invest.	3 102		5 850
Recettes Invest.	4 684		2 146
Résultat reporté	1 583		-3 704
Résultat global après reports	10 321		6 506

ANNEXE 3 : PRINCIPAUX RATIOS

Informations financières - ratios	Valeurs CA 2023 avec FCCT normatif	Moyennes nationales de la strate – Données 2022 Source Bercy Collectivités	Moyennes départementales – Données 2022 Source SFDL-DGFIP
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 556 €	1 011 €	1 994 €
Produit des impositions directes/population	1 093 €	528 €	935 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 826 €	1 214 €	2 108 €
Dépenses d'équipement brut/population	818 €	353 €	537 €
Encours de la dette/population	345 €	780 €	1 256 €
Dotations globales de fonctionnement/population	50 €	154 €	75 €
Dépenses de personnel/Dép. réelles de fonct.	41,91 %	57,55 %	45,41 %

ANNEXE 4 : LA FISCALITE DIRECTE

La fiscalité directe locale a connu plusieurs modifications au cours des dernières années. Dans ce cadre, il nous est apparu nécessaire de proposer une synthèse des évolutions pour la ville et les contribuables dans le tableau ci-dessous.

Rappel des évolutions fiscales :

- **2018-2023 : suppression progressive de la taxe d'habitation (mesure nationale)** : Depuis 2018, la taxe d'habitation baisse progressivement pour l'ensemble des Français. En 2021, 80 % des Français ne la payaient plus. Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement était de 30 % en 2021. Il sera de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale. Cette suppression est intégralement compensée, dans le budget de la commune, par le transfert de la taxe foncière départementale et par un versement compensatoire de l'Etat (coefficient correcteur).
- **2021 : hausse de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (mesure locale)** : La ville de Vaucresson a décidé, à partir de 2021, de majorer de 20% la taxe d'habitation des résidences secondaires. Instaurée depuis 2015, cette majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires peut être appliquée sur décision de la municipalité (taux majoré de 20% à 60%). Elle concerne les agglomérations, de plus de 50 000 habitants, situées en zone tendue d'accès au logement. Cette mesure représente une recette de 48 k€ en 2021.
- **2021 : hausse de la taxe foncière compensée par une baisse de la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères (TEOM) (mesure locale)** : La ville de Vaucresson a décidé à partir de 2021 de relever la taxe foncière de 0,96% et de baisser la TEOM de 0,96%. Ces deux taxes s'appliquant à des bases locatives similaires, les deux mouvements sont neutres pour les contribuables et représentent une recette additionnelle de 233 k€ pour le budget de la ville en 2021.
- **2022-2023 : hausse du taux de la taxe foncière avec une première augmentation de 1,25 point en 2022 puis une deuxième augmentation de 1,25 point en 2023 (mesure locale)** : Le taux passant de 19,90% à 22,40% pour la partie bâtie, et de 31,15% à 33,65% pour la partie non bâtie. Cette augmentation représente 644 k€.

Compte Administratif	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes de fiscalité directe	7 616 729	7 788 024	7 923 414	8 218 322	8 819 368	9 826 709
Impôts locaux	7 508 289	7 663 401	7 791 516	5 130 636	5 625 317	6 414 894
Allocations compensatoires de l'Etat	108 440	124 623	131 898	3 087 686	3 194 051	3 411 815
Détail	7 616 729	7 788 024	7 923 414	8 218 322	8 819 368	9 826 709
Taxe foncière propriétés bâties	2 768 189	2 789 673	2 876 170	4 809 197	5 286 069	5 979 447
Taxe foncière propriétés non bâties	28 541	29 292	26 858	26 659	35 942	39 507
Taxe d'habitation	4 538 288	4 460 477	4 048 796	294 780	303 306	395 940
Compensation des dégrèvements liés à la réforme TH	173 271	383 959	839 692	-	-	-
Allocation compensatoire Coefficient correcteur	-	-	-	3 084 026	3 189 498	3 406 505
Allocation compensatoire de Taxe foncière	2 508	2 813	2 932	3 660	4 553	5 310
Allocation compensatoire de Taxe d'habitation	105 932	121 810	128 966	-	-	-
Avis d'impôt des contribuables	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Avis d'impôt de taxe foncière	5 926 149	5 971 006	6 144 205	6 105 051	6 634 938	7 448 798
Impôts perçus par la commune	2 796 730	2 818 965	2 903 028	4 835 856	5 322 011	6 018 954
Taxe foncière propriétés bâties	2 768 189	2 789 673	2 876 170	4 809 197	5 286 069	5 979 447
Taxe foncière propriétés non bâties	28 541	29 292	26 858	26 659	35 942	39 507
Impôts perçus par d'autres collectivités	2 896 066	2 917 186	2 999 678	1 040 572	1 067 711	1 157 334
Taxe foncière propriétés bâties	1 653 958	1 668 533	1 718 067	-	-	-
Taxe additionnelle propriétés non bâties	9 515	9 768	8 947	8 880	11 535	12 207
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	1 082 671	1 089 810	1 121 468	879 664	911 838	972 698
Taxes spéciales	149 922	147 397	149 333	149 807	142 121	153 461
Taxe Gemapi	-	1 678	1 863	2 221	2 217	18 968
Frais de gestion de la fiscalité directe locale	233 353	234 855	241 499	228 623	245 216	272 510
Avis d'impôt de taxe d'habitation	4 805 400	4 736 236	4 322 488	3 026 470	1 711 016	415 363
Impôts perçus par la commune retraités du dégrèvement Etat	4 538 288	4 460 477	4 048 796	294 780	303 306	395 940
Taxe d'habitation résidences principales et secondaires	4 538 288	4 460 477	4 048 796	246 243	253 581	338 983
Taxe d'habitation majoration résidences secondaires	-	-	-	48 537	49 725	56 957
Impôts perçus par l'Etat et autres collectivités	137 814	139 086	140 305	2 695 531	1 383 801	6 908
Montant résiduel de TH versé à l'Etat (fin en 2023)	-	-	-	2 688 276	1 369 610	-
Taxe spéciale d'équipement	137 814	136 062	137 428	5 051	12 426	5 349
Taxe Gemapi	-	3 024	2 877	2 204	1 765	1 559
Frais de gestion de la fiscalité directe locale et prélèvements Etat	129 298	136 673	133 387	36 159	23 909	12 515
Total des avis d'impôt taxe foncière et taxe d'habitation	10 731 549	10 707 242	10 466 693	9 131 521	8 345 954	7 864 161

ANNEXE 5 : RETROSPECTIVE DES COMPTES

COMPTES ADMINISTRATIFS VAUCRESSON						
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'habitants	9 024	8 954	8 993	8 985	9 008	8 941
Nombre de résidences secondaires	54	59	63	63	63	63
Opérations de fonctionnement						
Recettes de Gestion						
- Impôts locaux	7 560 246	7 736 175	7 961 419	8 295 284	8 862 185	9 845 704
- Droits de mutation	1 129 462	1 190 614	1 448 461	1 070 895	1 277 027	857 780
- Attribution de compensation et DSC	1 011 838	1 009 778	1 009 778	1 009 778	1 009 778	1 009 778
- Autres impôts et taxes	162 910	154 072	174 718	163 211	157 546	171 352
- Produits services domaines	1 733 808	1 976 625	1 348 393	1 751 142	1 929 709	1 960 168
- Revenus immeubles fermages	797 176	850 233	731 281	828 297	785 353	784 385
- DGF, Fonds dept TP	891 106	751 286	695 253	627 495	529 688	525 356
- Autres dotations et participations	788 133	733 236	713 172	614 981	695 545	660 094
- Produits des cessions d'immobilisations	60 050	95 066	81 500	5 710 125	531 000	424 252
- Autres (att de charges et fin, autres except)	159 747	51 537	56 412	68 646	37 836	202 558
Total Recettes de Gestion	14 294 476	14 548 622	14 220 387	20 139 854	15 815 667	16 441 428
Cession avec VO2				- 5 503 149		
Total Recettes de Gestion Hors VO2				14 636 705		
Dépenses de Gestion						
- Charges de personnel	- 4 953 926	- 4 931 329	- 5 185 642	- 5 368 575	- 5 485 682	- 5 869 401
- Charges à caractère général	- 2 918 318	- 3 312 613	- 2 879 808	- 3 151 088	- 3 717 642	- 3 966 556
- Autres charges courantes	- 798 351	- 892 345	- 901 806	- 826 473	- 821 802	- 864 219
- FCCT: Fonds de compensation des charges territoriales	- 1 505 969	- 1 574 381	- 1 522 782	- 1 480 488	- 1 480 488	-
- Fonds de solidarité des communes d'Ile de France	- 312 906	- 450 371	- 550 829	- 522 905	- 560 186	- 710 666
- Fonds de péréquation des recettes	- 804 606	- 801 913	- 951 414	- 962 987	- 1 048 897	- 1 030 083
- Charges financières	- 201 178	- 189 112	- 174 163	- 154 786	- 154 600	- 148 846
- Charges exceptionnelles	- 81 218	- 320 034	- 46 252	- 93 098	- 47 713	- 69 223
Total Dépenses de Gestion	- 11 576 472	- 12 472 098	- 12 212 696	- 12 560 400	- 13 317 010	- 12 658 994
CP/DG	42,8%	39,5%	42,5%	42,7%	41,2%	46,4%
Résultat réel de fonctionnement (R)	2 718 004	2 076 524	2 007 691	7 579 454	2 498 658	3 782 434
Résultat réel de fonctionnement avec VO2				2 076 305		
Opérations d'ordre						
Recettes d'ordre	130 617	147 626	76 238	91 167	202 280	77 492
Reprise de provisions		150 000		60 000	-	
VC des immobilisations cédées	- 166 317	- 222 630	- 131 970	- 570 823	- 693 356	- 447 490
Autres dépenses d'ordre	- 50	- 66	-	- 5 208 791	- 248	- 100 299
Dotations aux amortissements et provisions	- 469 114	- 647 405	- 577 191	- 529 567	- 431 877	- 471 860
Total Opérations d'ordre	- 504 864	- 572 475	- 632 923	- 6 158 014	- 923 201	- 942 157
Cessions VO2				5 486 975		
Total Opérations d'ordre Hors VO2				- 671 039		
Total des Recettes de Fonctionnement	14 425 093	14 846 248	14 296 625	20 291 021	16 017 947	16 518 921
Total Dépenses de Fonctionnement	- 12 211 953	- 13 342 199	- 12 921 857	- 18 869 581	- 14 442 491	- 13 678 643
Résultat comptable (R)	2 213 140	1 504 049	1 374 768	1 421 440	1 575 456	2 840 277
Résultat comptable (R) Hors VO2				1 405 266		
EBF	20,6%	17,8%	15,7%	15,9%	17,1%	24,3%
Dépenses de gestion avant FCCT et péréquations	- 8 952 991	- 9 645 433	- 9 187 671	- 9 594 020	- 10 227 439	- 10 918 245
DGF-péréquations	- 226 406	- 500 998	- 806 990	- 858 397	- 1 079 395	- 1 215 393
Indicateurs d'épargne						
Recettes de gestion	14 123	14 452	14 151	14 435	15 292	15 875
Dépenses de gestion	11 294	11 962	11 992	12 312	13 114	12 440
Epargne Brute (CAF)	2 657	1 981	1 939	1 882	2 004	3 299
CAF Nette Comptable	2 428	1 718	1 309	1 705	1 820	3 116
Taux d'épargne brute	18,8%	13,7%	13,7%	13,0%	13,1%	19,6%

COMPTES ADMINISTRATIFS VAUCRESSON						
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Opérations d'investissement						
Recettes d'investissement						
- Subventions d'investissement	665 103	1 190 689	1 564 315	475 316	3 155 879	2 028 346
- Recettes sur Immobilisations	1 954	18 059	7 356	27 606	6 218	6 189
- FCTVA	489 575	393 285	468 541	237 140	511 920	278 333
- créances immobilisations corporelles						4 389 580
- Emprunts	-	847 362	-	1 196 852	693 004	
- Autres (TLE, taxe aménagement, dépôts et cautions, ...)	47 438	38 633	55 883	202 567	367 869	10 122
Total Recettes d'Investissement	1 204 070	2 488 028	2 096 095	2 139 481	4 734 890	6 712 569
Cessions VO2				1 196 852		4 389 580
Total Recettes d'Investissement hors VO2				942 629		2 322 989
Dépenses d'investissement						
- Dépenses d'immobilisations	3 178 312	3 456 176	1 868 918	5 000 024	4 008 092	8 777 916
- Subventions d'équipement versées	19 350	196 985	131 256	154 234	39 034	31 441
- Remboursements d'emprunts	253 628	283 424	642 011	242 973	193 815	202 683
- Taxe d'aménagement, dépôts et cautionnements	11 651	16 607	623	22 717	17 702	10 808
- Autres immobilisations financières				4 555 455		
Total Dépenses d'Investissement	3 462 941	3 953 192	2 642 808	9 975 403	4 258 642	9 022 848
Cession VO2				4 389 580		
Total Dépenses d'Investissement hors VO2				5 585 823		
Résultat Réel d'Investissement avec VO2	- 2 258 871	- 1 465 164	- 546 713	- 7 835 922	476 247	- 2 310 279
Résultat Réel d'Investissement hors VO2				- 4 643 194		- 6 699 859
Opérations d'ordre						
Recettes d'ordre	742 577	949 303	842 869	6 518 176	1 240 992	2 190 337
Dépenses d'ordre	237 713	376 828	209 946	372 143	317 790	1 248 180
Total Opérations d'ordre avec VO2	504 864	572 475	632 923	6 146 033	923 202	942 157
Cession VO2				5 486 975		
Total Opérations d'ordre hors VO2				659 058		
Total Recettes d'Investissement avec VO2	1 946 647	3 437 331	2 938 964	8 657 657	5 975 882	8 902 906
Total Dépenses d'Investissement Avec VO2	- 3 700 654	- 4 330 020	- 2 852 754	- 10 347 546	- 4 576 433	- 10 271 028
Résultat Comptable d'Investissement (E)	- 1 754 007	- 892 689	86 210	- 1 689 889	1 399 449	- 1 368 122
Résultat Comptable d'Investissement (E) Hors VO2				- 3 984 136		- 5 757 702
Résultat réel de l'exercice	963 997	1 183 835	2 093 901	5 889 565	3 898 107	2 414 312
Résultat comptable de l'exercice	459 133	611 360	1 460 978	- 268 449	2 974 906	1 472 155
Résultat comptable de l'exercice Hors VO2	-	-	-	- 2 566 889	-	- 2 917 425

BILAN DES COMPTES DE GESTION						
(k€)	2018	2019	2020	2021	2022	2023
ACTIF						
Immobilisations	87 799	90 717	92 109	100 861	104 475	107 520
Créances	1 612	1 676	2 277	2 343	1 232	1 342
Disponibilités	2 937	3 897	4 738	4 029	8 430	10 357
Comptes de régul	-	-	-	-	1	1
Total	92 348	96 290	99 124	107 233	114 138	119 220
PASSIF						
Fonds Propres	87 270	90 241	93 683	101 138	107 302	112 425
Dettes financières long terme	4 449	5 007	4 351	5 451	5 920	5 211
Fournisseurs	573	450	549	515	684	1 116
Dettes court terme	44	460	35	98	192	299
Comptes de régul + provisions	9	132	506	33	40	170
Total	92 345	96 290	99 124	107 233	114 138	119 220
BFR	1 039	1 226	1 728	1 828	548	226
Indicateurs de trésorerie						
variation de trésorerie constatée	- 322	960	841	- 709	4 401	1 927
Résultat de l'exercice	459	611	1 461	- 2 566	2 975	1 472
Variation BFR	- 689	- 187	- 502	- 101	1 280	322
Variation Dettes court/long terme	- 291	974	- 1 081	1 162	564	603
Variation de trésorerie calculée	- 521	1 398	- 122	- 1 504	4 819	1 191
Endettement						
- Encours total de la dette au 31/12	4 380 730	4 097 000	3 455 295	3 270 045	3 769 234	3 105 788
- Encours de la dette	253 628	283 424	642 011	185 250	193 814	663 447

Accusé de réception en préfecture de la dette
092-219200763-20240402-2024-16-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception en préfecture : 04/04/2024